

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

du
JOURNAL,
Rue de las Cámaras n. 34.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO. ON INSERERA GRATIS LES AVIS DE MM. LES ABONNES.

de
L'ABONNEMENT
3 patacons par mois.

Almanach Français.

Vendredi 21 (1792). — Combat et prise de Tirlémont par le général Damouriez, contre les Autrichiens.

MONTEVIDEO.

20 Novembre 1845.

EXPOSITION

Des objets dont la vente est destinée à soutenir l'Hospice de la Société Philanthropique.

Le magasin de la rue 25 Mai, n. 230 et 232, est changé depuis quelques jours en un fort joli petit bazar, où sont exposés, comme on l'avait annoncé, une foule de charmans ouvrages de broderies précieuses qui seront vendus le 21, 22 et 23 courant.

La foule se porte à cette exposition dont le plus bel ornement est une réunion de dames pleines de jeunesse et de beauté, qui vous indiquent avec une grâce vraiment séduisante, les broderies et autres ouvrages sortis de leurs mains délicates. Adorable coquetterie! elle eût fait palpiter le cœur de Sterne!

Toutes les notabilités de la ville se portent à l'exposition; plusieurs personnes attachées au corps diplomatique l'ont honorée de leur présence, tous les officiers de la marine étrangère y accourent, les officiers français ne sont point en retard. Tout en admirant d'attrayantes étoffes nous étions délicieusement distraits par une petite scène qui se passait presque dans un des coins du salon. M. le lieutenant de vaisseau *** louait avec une chaleur extraordinaire un ouvrage fait des mains d'une jeune et charmante brodeuse qui le lui présentait et que ces éloges embellissaient: que ces deux têtes étaient belles et animées: la broderie était-elle seule sur le tapis? qui sait? il y a tant de choses au fond d'un ridicule.

Mais qu'est-ce que c'est la digne matronne qui préside encore aujourd'hui cette œuvre de bienfaisance: elle est connue de tous, son nom est dans toutes les bouches, c'est Doña Bernardina F. de Rivora. C'est l'ange de bonté qui fait de l'asyle du malheur sa demeure habituelle, qui jour et nuit veille au chevet du malade à qui ses paroles consolatrices rendent l'espoir et dont elles hâtent la guérison. C'est elle qui a trouvé mille moyens ingénieux d'aviver la charité publique et qui met tant de bonheur à réussir. Hier en voyant ces flots de visiteurs distingués, dont le concours promet une vente productive de la petite exposition, comme Doña Bernardina paraissait heureuse.

Tous les objets admis sont pleins de goût, d'un travail fini et d'une valeur réelle: nous engageons nos compatriotes à les visiter; nous les engageons surtout à contribuer par quelques achats à cette œuvre de bienfaisance, jamais deniers n'auront été mieux employés. Quant à nous, nous nous promettons bien de distraire une partie de nos faibles économies pour nous procurer quelques uns de ces objets, ils nous rappèleront à la fois l'héroïsme de la défense et le dévouement des dames montevidéennes, il sera dès lors pour nous un précieux souvenir.

Demain commencera la vente indiquée.

DOCUMENT OFFICIEL.

Commandance militaire de la Colonia.
Colonia, 20 octobre 1845.
Excellence.

Le soussigné n'a pas d'autres choses à vous communiquer que quatre basques français qui servaient dans les rangs ennemis sont arrivés avec leurs fusils. Ils rapportent que, ayant surpris un déserteur, les ennemis l'ont d'abord suspendu par la main et la jambe droites à un jalon fiché en terre, ont ensuite attaché sa main et sa jambe gauches à un autre jalon, placé à une distance convenable pour faire tenir le patient en croix, et ils l'ont achevé par quelques coups de fusil. Ces basques assurent le mécontentement et la violence que souffrent ceux qui assiègent la Colonia.

Que Dieu vous conserve.

Lorenzo BATLLE.

A. S. E. le ministre de la guerre et de la marine, brigadier général Rufino Bauza.

Commandance militaire de la Colonia.
Colonia, 29 octobre 1845.

Voici plusieurs jours que nous n'avions aucun passé de l'ennemi. Le 26 sont arrivés deux individus des environs, et hier soir un autre. Les trois sont étrangers. Le dernier rapporte que 200 cavaliers et 500 chevaux étient arrivés à la ligne, que dans ces derniers jours ils ont monté les pièces du campement sur un train élevé porte de Colla, attendaient un plus grand nombre de fantassins avec Montoro lui-même.

Que Dieu vous conserve.

Lorenzo BATLLE.

A. S. E. le ministre de la guerre et de la marine, brigadier général Rufino Bauza.

Les nouvelles de Corrientes annoncent que la flotille commandée par le brave Cardasi, avait surpris, le 27, le port de Parana, sous le feu de quatre pièces d'artillerie il s'est emparé de 9 bâtiments, dont il en a brûlé trois, pour être complètement inutilisés.

Le Défenseur du Cerrito du 17 contient un décret de l'illustre corps Législatif du Miguelette, qui confère à Oribe les mêmes facultés extraordinaires qu'il a exercées jusqu'à présent, jusqu'à ce que l'indépendance et la tranquillité intérieure de la République soient complètement assurées.

—Le navire transport *Nautilus*, anglais, est arrivé de Rio avec des provisions. Il doit partir pour les îles Malouines et retourner directement en suite en Angleterre.

—Le brick de guerre américain *Bainbridge* est parti pour Maldonado, pour aller chercher les naufragés du *Sea Bird*.

—D'après le *Constitucional* le nouveau corps qui se forme compterait déjà 204 volontaires.

—Il est arrivé hier soir deux passés de l'ennemi, un capitaine et un soldat Basque, des volontaires d'Oribe. le capitaine avait sur lui 400 patacons.

Le vapeur de guerre *Tartare*, allant à Oran, avec le contre amiral Rigodet, a mouillé le 23 août devant Gibraltar. Il doit transporter le général Lamoricière d'Oran à Alger, où ce général doit remplacer intérimairement le maréchal Bugeaud.

—Ab delkader était sur la frontière de Reeffe.

—On a établi un fanal flottant au cap de Bonne Espérance au nord des roches Romaines, sur la fausse baie. Il est à 37 pieds d'élevation, sur un navire rouge, portant pavillon rouge, et est visible à 10 milles.

—Un officier de la marine française a découvert un instrument qu'il a nommé *ventilometre*, par lequel on connaît la variation et l'intensité du vent douze heures d'avance.

On lit dans le NACIONAL :

Hier au soir M. Zambrano et le 2^e commandant de la PERLA sont revenus du Buceo sur le brick de S. M. C. HEROE.

On nous a dit qu'Oribe les a reçus avec affabilité, et les Espagnols qui sont avec lui ont manifesté le plus grand enthousiasme.

Oribe a promis de donner congé à tous les Espagnols qui auront leur certificat de nationalité. Mais comme il n'y a point d'agent espagnol pour les délivrer, et que la reine d'Espagne n'a point autorisé aucun employé pour en remplir les fonctions près d'Oribe, on nous a assuré qu'on a adopté un moyen assez original.

Ce serait d'établir une commission, composée de deux Espagnols et d'un Oriental résidant au Cerrito, pour délivrer les certificats qui doivent exempter les Espagnols du service militaire sur le territoire occupé par Oribe.

Nous ne répondons pas de l'exactitude de ces détails; mais nous désirons sincèrement que les Espagnols puissent abandonner un service qui leur est imposé.

AVIS OFFICIEL.

Le ministère des finances reçoit des soumissions à l'éclairage du fanal de l'île de Flores. Les concurrents pourront adresser leurs propositions cachetées à ce ministère, jusqu'à

lundi, 24 courant, jour où en sera faite l'ouverture à 2 heures du soir, en présence des intéressés.

Montevideo, 17 novembre 1845.

DEPARTEMENT DE LA POLICE.

Le supérieur gouvernement a ordonné au chef de Police de publier les articles du décret du 3 mai 1841 sur la construction des baraques (casillas) afin d'en instruire les intéressés.

« Art. 1. Il est défendu de construire des baraques dans la ville et dans un rayon de 200 varas hors de ses vieux remparts.

« Art. 2. La même défense est applicable à la nouvelle ville, à moins que les baraques ne se trouvent isolées dans le centre des quartiers (manzanas) fermés et encore il faudra un permis préalable.

« Art. 3. Que soit publié, inséré au registre national, communiqué à la Police, afin qu'elle charge les juges de paix de l'observance de ce décret.

Les constructeurs de baraques sont prévenus que s'ils en font contrevenir à ce décret, il en souffriront les peines méritées suivant le cas.

Montevideo le 18 Novembre 1845.

Juan Francisco Rodrigues.

RIO DE JANEIRO, 24 OCTOBRE.

(Suite et fin.)

Nous reconnaissons que le gouvernement de Buenos Ayres a eu des motifs de guerre contre l'état oriental, provoqués par le gouvernement de D. Fructuoso Rivera. Mais quand il refuse la paix à des conditions raisonnables, D. Fructuoso Rivera exclus du pouvoir et du pays, toutes les satisfactions et concessions auxquelles il peut avoir droit obtenues: quand il persiste à vouloir plaquer au pouvoir D. Manuel Oribe, sa créature, il ne peut que faire dire: le général Rosas veut en finir, avec l'indépendance de l'Etat Oriental, et, l'absorber dans la confédération argentine.

D. Pascual Echague commanda d'abord les troupes d'invasion: mais, après que D. Manuel, employé à la pacification des provinces argentines eut fait ses preuves de dévouement, donné des gages de soumission, d'inféodation à la politique du chef suprême, il fut placé dès lors à la tête des troupes, pour être placé ensuite aussi, comme instrument sûr, à la tête du gouvernement.

Pour que l'indépendance orientale, disparaisse, il n'est pas besoin d'actes solennels qui la frappent. Tout le monde sait que la Confédération Argentine n'a pas de constitution écrite et tout le monde sait aussi que, par le fait, les provinces de cette confédération, sous la domination du général Rosas dépendent plus de Buenos Ayres qu'elles n'en dépendaient sous le régime de la constitution unitaire. Comment en serait-il autrement? Il n'y a pas de véritable élection: et, les gouverneurs qui leur sont imposés, sont pris entre les séides et les satellites du général Rosas.

Tel est le sort qui est aussi réservé à l'Etat Oriental, si D. Manuel Oribe est porté à la présidence par les bayonnettes du dictateur Rosas et non par la libre et légitime élection du peuple oriental.

Nous ne finirons pas, sans signaler la promesse solennelle faite par la dépêche du ministre Arana au général Guido de remettre prochainement au gouvernement Impérial, par la goélette *Legalidade*, un nouveau projet de traité d'alliance offensive et défensive. Une semblable promesse n'a été qu'un leurre jeté par le gouvernement de Buenos Ayres au gouvernement Impérial, pour l'amuser pendant le temps nécessaire à la conquête de l'Etat Oriental: ce qu'il pensait ne devoir pas être bien long, comptant alors sur la reconnaissance du blocus de Montevideo.

Cette déplorable politique qui consiste à tromper par de solennelles promesses faites sans dessein de les tenir, n'a pas besoin de commentaire; à peine ajouterons-nous

que tant de duplicité inqualifiable, autorise même à soupçonner que ce ne fut qu'en vertu de quelque triste manœuvre que le négociateur argentin à Rio de Janeiro decara, lors de la conclusion du traité, sollicité par lui si instamment, qu'il n'était pas muni de pouvoirs spéciaux pour le signer, laissant ainsi à son gouvernement la faculté de s'en retirer, si, par hasard, des circonstances plus favorables fesaient cesser la nécessité d'un traité avec le Brésil.

Telle est le résumé de faits et d'observations publié en tête du recueil des pièces officielles de la Plata. Les amis et les admirateurs du caractère politique et parlementaire de M. Carneiro Leao, doivent s'en tenir pour complètement satisfaits. Ecrite d'ailleurs dans un sens tout brésilien, cette œuvre si remarquable jette beaucoup de jour sur tout ce qui s'est passé dans la Plata; et il en résulte principalement et avant tout un fait qui, s'il n'est pas nouveau, avait été du moins mal établi et peu prouvé jusqu'alors: la politique tortueuse et tatonnante d'un gouvernement qui n'était guère encore généralement connu que pour son caractère de violence en quelque sorte classique.

Quant à l'intervention anglo-française, elle y est assez sévèrement jugée. Nous serait-il cependant permis de dire un mot à ce sujet?—Plus de treute mois se sont écoulés depuis l'invasion du territoire de l'Uruguay jusqu'à l'emploi par l'Angleterre et la France de moyens coercitifs; et jamais l'intervention armée n'aurait eu lieu, dans le cas où la marche des événements, pendant cette longue période, comme on devait s'y attendre, eût amené la pacification: elle n'aurait jamais eu lieu si comme il était tout naturel aussi de l'espérer cette pacification avait pu s'obtenir amicalement, dans les conditions raisonnables de satisfaction donnée et de garantie obtenue. Elle n'a donc rien de bien menaçant pour cette indépendance. L'exercice d'ailleurs plein et entier, du droit de beligerans, parmi les peuples indépendans, poussé souvent jusqu'à l'abus est souvent aussi pour eux une cause de ruine: privilège funeste que celui de se faire réciproquement autant de mal et aussi longtemps qu'on le veut et qu'on le peut! Les états ne sont pas faits pour vivre uniquement sur eux mêmes, par leur unique volonté et isolés des autres.—Et il y a toujours pour un peuple, quelque'il soit, quelque chose de favorable à espérer de l'admission chez lui d'un élément quelconque de contrôle ou de contre-poids diplomatique, et d'un jeu sage et contenu d'intérêts neutres agissant du dehors dans une large coopération de différentes nations amies et alliées. L'existence d'un pareil fait n'a rien d'antipathique avec celle de l'indépendance des nations en guerre ou en paix: et c'est même à un ordre de choses pareil que l'Europe suivant les publicistes, a dû sa civilisation, sa puissance et son bien être.

(Courrier du Brésil.)

MARINE.

et

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVAGES

Entrées du 19.

Rio Grande, brick sarde Dos de Julio, avec bétail.

Boston, trois mats américain Chief, avec bois de construction et 1,449 1/2 onces d'or.

AVIS.

Monsieur Auguste Masse, ayant vendu son établissement sis rue Sarandi, n. 258 et 260, en face de l'Hôpital Français, prévient les personnes qui auraient des intérêts à régler avec lui, qu'elles doivent se présenter dans le délai prescrit par loi.

Montevideo, 19 novembre 1845.

AVIS DIVERS.

Monsieur Eugène Dubut, annonce au public qu'il va commencer le 15 courant à professer son état de degraisiseur, dans la rue de Rincon, n° 142. Il prévient les personnes qui auraient des effets tachés qu'on peut les lui livrer en toute confiance; il garantit d'enlever les taches sans endommager les étoffes.

On desire trouver une jeune personne qui sache parler anglais et français ou anglais et espagnol, S'adresser rue de las Piedras, n. 91.

Monsieur Puibusque, récemment arrivé d'Europe et qui a longtemps habité cette ville, vient d'ouvrir un nouvel établissement de tailleur où il confectionnera principalement tout ce qui concerne la marine. Rue des Missions n. 31.

On louera également dans la même maison une chambre avec balcon sur la rue et meublée à la française.

AU CHAPEAU FRANCAIS.

Rue des Trente-trois, n° 88, à côté de l'armurerie de M. Aubriot, l'on vient de recevoir de Paris un bel assortiment de chapeaux à poil, castors gris ras, à la dernière mode dite Polka, comme aussi des casquettes pour homme et enfans et des chapeaux mécaniques de mérinos gris et noirs.

DEUXIEME LEGION DE G. N.

ORDRE DU JOUR DU 13.

La formation d'une 5me batterie étant autorisée par le général d'armes, ceux qui voudront en faire partie devront se présenter à l'Etat-major pour se faire inscrire et recevoir les rations en attendant que le cadre de la batterie soit formé.

AVISO JUDICIAL

No habiendose realizado el dia cuatro del que luce la junta de acreedores de D. José Calzada, convocada por orden del Señor Alcalde Ordinario del Departamento a petición de aquél, por falta de número, su Señoría conformándose con el dictamen del Señor asesor de la causa, ha dispuesto que además de ser citados personalmente los acreedores que puedan ser habidos, lo sean todos por los Períodos de esta Ciudad para que el día veintuno del corriente mes a la una de la tarde, concurrán en la sala del Juzgado cada uno con los documentos de sus créditos a efecto de tener la junta general solicitada por el deudor común, y dispuesta por el Juzgado, y en atención a que en el anterior aviso se les apercibió a los insistentes de tener buen estar y pasar por lo que determinase la mayor parte de dichos acreedores, concurrentes; que dan, por el presente apercibidos de que así ha de efectuarse realizada la reunión, parandoles por lo tanto todo el perjuicio que haya lugar por derechos y cumpliendo lo mandado se hace esta publicación para que llegue a noticia de todos.

Montevideo 12 de noviembre de 1845.

Pedro LATORRE.

Escribano público.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD:

Imprimerie du PATRIOTE FRANCAIS.